

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE SAINT CONCILE DE TRENTE, ŒCUMÉNIQUE ET GÉNÉRAL,

CÉLÉBRÉ SOUS PAUL III, JULES III ET PIE IV, SOUVERAINS PONTIFES, traduction nouvelle, par M. l'abbé Dassance, chanoine de Paris, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie de Paris, et vicaire-général de Montpellier, précédé d'une dissertation sur l'utilité des conciles, d'un Essai historique sur le concile de Trente, et de la Controverse de Bossuet avec Leibnitz sur l'autorité de ce concile.

Nous avons entendu agiter la question de savoir s'il est permis de traduire le saint concile de Trente. Peut-être l'objection est-elle tardive, car il existe déjà deux traductions françaises de ce concile : l'une de Gentian Hervet, qui accompagna les cardinaux Marcel Cérin et de Lorraine à Trente, et qui mourut chanoine de Reims en 1584 ; l'autre de Chanut, abbé d'Issoire et aumônier d'Anne d'Autriche, qui mourut en 1695. On ne contesta point à ces auteurs le droit de publier leurs traductions, parce que, si c'est un devoir de s'abstenir d'interprétations, c'est-à-dire de commentaires, la défense ne s'applique pas à la simple version, qui se borne à faire passer de la langue latine le texte du concile. Nous ne sommes donc point étonné que M. Dassance ait eu, à son tour, la pensée de traduire le saint concile de Trente. Son travail paraît, d'ailleurs, sous les auspices et avec l'approbation formelle de M. l'Archevêque de Paris, qui par le fait de cette approbation, résout l'objection qu'il nous a paru utile d'écartier.

On sait que François Salmon, docteur et bibliothécaire de Sorbonne, en 1736, a donné un excellent *Traité de l'étude des conciles*, divisé en trois parties. Dans la première, il parle de l'utilité de ces saintes assemblées ; dans la seconde, il fait connaître toutes les éditions des conciles ; la troisième est une introduction à la lecture de leurs canons. M. l'abbé Dassance a puisé dans ce livre si plein de recherches savantes et si estimé. La Dissertation de Salmon sur l'utilité des conciles, quant au dogme, à la morale, à la connaissance de la discipline et à l'histoire, occupe les premières pages de son édition. Nous regrettons seulement qu'il n'ait point redressé dans quelques notes plusieurs passages erronés de Salmon ; par exemple (p. xci), celui où le docteur de Sorbonne donne le nom de concile au conciliabule de Pise, convoqué, 1511, à la sollicitation de l'empereur et du roi de France Louis XII, par quelques cardinaux mécontents, qui, mal accueillis à Pise, transférèrent successivement leur assemblée à Milan et à Lyon.

À la suite de la Dissertation sur l'utilité des conciles, nous trouvons un Essai historique sur le concile de Trente, qui ne comporte pas moins de cent pages. C'est un résumé très-exact de l'histoire de cette sainte assemblée, et il témoigne du bon esprit de M. Dassance, comme de son savoir. L'extrême modération de l'auteur ne lui a pas permis de caractériser avec assez de sévérité les oppositions que la célébration du concile rencontra de la part des princes : mais ces oppositions sont suffisamment indiquées. M. Dassance a imprimé son cachet à cet Essai, en y semant quelques anecdotes spirituellement racontées. Nous citerons celle-ci :

“ L'ambassadeur de France de Lisle avait dit au pape, dans une conversation familière qu'il eut avec lui, que le cardinal de Lorraine avait ordre de sa cour de passer la publication d'un décret sévère contre la pluralité des bénéfices. “ En vérité, dit le pape, il était difficile de choisir un personnage plus propre à ce genre de réforme que le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, évêque de Metz, abbé de Fecamps, possesseur d'un assez grand nombre de bénéfices pour former plus de cent mille écus de rentes. Quant à moi, je suis désintéressé dans cette affaire ; je n'ai qu'un seul bénéfice, et l'on pense bien que je m'en contente.” Le pape avait bien auguré du cardinal de Lorraine, qui fut un des plus ardents à solliciter le décret de l'unité des bénéfices, et à déclamer contre la pluralité, dont il sentait l'abus mieux que personne.”

Il est un trait que nous aurions mieux aimé ne pas trouver dans l'Essai historique :

“ On reprit dans le concile les questions de l'institution des évêques et de la résidence. Les prélats français soutinrent unanimement, et avec tant de vivacité, que l'une et l'autre étaient de droit divin, que l'évêque d'Orviète, jouant sur le mot latin *gallus*, dit par une ironie amphibologique à ceux qui étaient auprès de lui : *Nimum cantat iste gallus*. Sur quoi l'évêque de Lavaur, Pierre Danez, répartit : *Utinam ad hujus galli cantum excitaretur Petrus, et fleret amarè.*”

M. Dassance s'est attaché à faire ressortir le zèle et l'activité que les

prélats français, de retour dans leurs diocèses, montrèrent pour la promulgation des décrets du concile.

“ La reine Catherine de Médicis en empêcha la publication légale, sous prétexte qu'on y condamnait les commendes et plusieurs autres coutumes établies dans le royaume ; mais plutôt parce que la cour craignait les protestants, et qu'on ne voulait point fournir le moindre prétexte à la révolte. Partout cependant on posait comme un principe ferme, qu'on ne pouvait, sans hérésie, contredire la foi du concile de Trente. Douze assemblées du clergé de France demandèrent à différentes époques la publication et l'exécution des décrets du concile : or des évêques ne sont-ils pas censés recevoir la doctrine d'un concile par cela seul qu'ils demandent qu'on le publie en tout lieu comme la règle de la foi ? Depuis le concile de Trente, et dans l'espace compris dans les années 1564 et 1624, il s'est tenu en France dix conciles provinciaux, où le concile de Trente a été reçu quant à la doctrine. Tous leurs décrets sur le dogme et la discipline sont extraits du concile de Trente ; tous, hormis le premier, qui est celui de Reims, font dès l'ouverture, la profession de foi du pape Pie IV, et ordonnent qu'elle sera souscrite par tous les titulaires de bénéfices, et par tous ceux à qui on est en droit de demander un gage de la pureté de leur foi. En s'exprimant sur la doctrine elle-même du concile de Trente : “ C'est disent-ils, la règle et le formulaire “ de la foi sur laquelle tous les pasteurs doivent dresser toutes leurs instructions... Là toutes les erreurs des derniers temps sont retranchées par des “ définitions claires.” Les archives de l'église romaine font foi qu'il n'y a point aujourd'hui d'évêque dans l'univers catholique qui n'ait signé ce formulaire : “ Je crois, sans hésiter, toutes les vérités définies par le concile de “ Trente.”

M. Dassance ajoute que, quand le nonce de Grégoire XIII demanda au roi Henri III la publication du concile, ce prince répondit qu'il ne fallait pas de publication pour ce qui était de foi, que c'était chose gardée dans son royaume ; mais, que, pour quelques autres articles particuliers, il serait exécuter par ces ordonnances ce qui était porté par le concile : il le fit, en effet, par l'ordonnance de Blois, publiée en 1579.

L'auteur présente une *Liste de décrets du concile de Trente jugés contraires aux maximes de l'Eglise de France et au droit du souverain*. C'est celle qui a été dressée par le président Le Maistre et les autres députés des Etats de la Ligue tenus à Paris, en 1598. Rassicod dit de cette Liste qu'elle lui semble plus raisonnable que les autres, tant parce que l'assemblée des Etats de la Ligue était plus affectionnée au Pape, qu'à raison de la réputation et de la dignité du président Le Maistre.

Sur un point si délicat, nous devons faire connaître toute la pensée de M. Dassance.

“ Sans doute, dit-il, on accordera à l'Eglise le pouvoir de faire des lois et de leur donner toute la publication nécessaire pour qu'elles obligent sans l'intervention de la puissance séculière. Elle exerça la plénitude de ce pouvoir sous les empereurs païens, qui ne se mêlèrent jamais de son culte, de sa hiérarchie, de ses rites, de ses sacrements et de son sacrifice ; elle exerce encore avec une entière indépendance ce même droit dans les pays infidèles ; et si elle obéit aux princes chrétiens dans l'ordre temporel, elle ne perd rien pour cela de son empire sur les choses spirituelles. Séparée de la discipline, dit Bossuet, la religion tout entière dans la pratique, n'est plus qu'une oïseuse spéculation. Mais, si la puissance de l'Eglise est souveraine pour faire des lois de discipline, elle a par là même le pouvoir nécessaire pour les publier : autrement, son droit se réduirait au fond à une simple proposition de la loi, dont le souverain temporel demeurerait l'arbitre et le juge. Jamais les canons des conciles de Nicée, d'Elvire, de Néocésarée, d'Éphèse, de Calcedoine, n'ont été ni vérifiés ni enregistrés au sénat de Rome ou de Constantinople. C'est donc avec un juste sentiment de la dignité et de l'indépendance de l'Eglise que le clergé de France, en recommandant à l'autorité royale la publication du concile de Trente, observait qu'il ne lui était nullement venu en pensée de croire que la puissance séculière eût le pouvoir d'apporter aucune sorte de difficultés, modifications, restrictions, aux choses qui concernent la religion.”

Nous terminerons par une dernière réflexion de M. Dassance :

“ Ne pourrait-on pas dire aussi qu'une Eglise particulière n'a pas le droit de rejeter en masse tout un corps de lois de discipline émancipées de l'Eglise universelle, sous prétexte que plusieurs d'entre elles sont contraires à ses usages ? Les canonistes conviennent que l'Eglise, qui étend ses lois à tou

les lieux que le soleil éclaire de sa lumière, ne peut pas toujours modérer sa discipline dans un tempérament compatible avec les coutumes de tant de nations différentes. Une Eglise particulière qui ne recevrait pas les décrets d'un concile œcuménique parce qu'elle présume que l'intention du concile n'a pas été d'abroger ses usages divers approuvés de l'Eglise universelle, pourrait invoquer en sa faveur une présomption raisonnable ; mais prétendre qu'une église puisse arbitrairement et sans aucune distinction se soustraire aux lois des conciles œcuméniques, à la réforme des abus, et rejeter en masse la discipline qu'ils établissent, c'est là rompre tous les liens de la subordination et consacrer l'anarchie en principe. La résistance insurmontable des anciens parlemens à la réception du concile de Trente n'était pas toute fondée sur le zèle pour les droits du roi et le maintien des coutumes du royaume. Le clergé ostraît d'excepter ces dispositions dans les édits de publication, et le pape consentit à cette exception. Richard Simon n'est pas peut être très-éloigné de la vérité quand il dit que la grande raison qui tenait au cœur des parlemens, c'est que le concile détruisait les appels comme d'abus, et ôtait à ces cours souveraines leur influence dans les jugemens et les affaires ecclésiastiques."

Il a paru un grand nombre d'ouvrages pour ou contre le concile : mais on n'y trouve ni une objection ni une réponse que ne renferme la célèbre correspondance de Leibnitz avec Bossuet. Le premier avait épuisé la matière des chicanes, et le second prévu d'avance tous les futurs argumens. M. Dassance fait suivre son Essai historique de cette correspondance si pleine d'intérêt avec ce titre : *De l'autorité du concile de Trente*.

C'est à la suite de ces préliminaires que se présente la nouvelle traduction faite d'après l'édition originale, in-fol., imprimée à Rome, chez Paul Manuce, en 1564, avec privilège de Pie IV. Beaucoup d'erreurs se sont glissées dans les nombreuses réimpressions du concile : il ne serait donc pas étonnant qu'en collationnant une de ces réimpressions avec le livre de M. Dassance, on fût frappé de quelques différences ; mais elles n'accuseraient que l'imperfection de la réimpression comparée à ce livre, que le consciencieux traducteur a calqué sur l'exemplaire qui fait autorité.

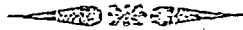
Dans sa traduction, M. Dassance a la fidélité et l'allure vive, énergique de Gentian Hervet ; il a de plus, la clarté de Chanut : c'est dire qu'il reproduit les qualités de ses devanciers, sans rappeler leurs défauts. Du reste, le plus honorable témoignage qu'on puisse invoquer en sa faveur est celui de M. l'Archevêque de Paris, qui recommande la nouvelle traduction comme *parfaitement conforme au texte et se distinguant par la précision et l'exactitude du langage ecclésiastique*.

Nous n'entrerons pas dans le détail des décisions de Trente, dictées par une sagesse si profonde qu'on ne peut reconnaître l'assistance de ce divin Paraclet, gardien et sanctificateur de son Eglise, comme parle saint Cyrille.

"Non jamais, dit le traducteur, jamais la sainteté, la grandeur, la majesté la force et l'autorité plus qu'humaine de l'Eglise n'ont brillé nulle part avec plus d'éclat et de pompe, que dans cette grande et auguste assemblée, où l'on vit les premiers pasteurs, animés d'un même esprit, se communiquer leurs lumières, et travailler de concert au bien de leurs troupeaux par les plus sages réglemens sur la foi, les mœurs, la discipline, les sacrements, les devoirs de la vie chrétienne, et sur tout ce qui peut contribuer à leur salut. Quelle vigilance pour conserver le dépôt précieux de la foi ! quelle sagesse constante à démolir les milles artifices de l'erreur ! quelle clarté admirable dans l'exposition de la doctrine ! quelle parfaite conformité avec les révélations de l'Ecriture et l'enseignement général et perpétuel de la tradition ! Reproduisant en quelque sorte toute l'antiquité ecclésiastique, le concile de Trente a formulé ses canons avec les propres paroles des Pères, les textes des premiers conciles ; et son langage noble, si simple, concis, majestueux, rappelle toujours celui des plus beaux jours du christianisme."

Aurons-nous tort de conclure, après cette exposition des grands travaux des Pères de Trente, que la nouvelle traduction doit être le Manuel de toutes les ecclésiastiques, qui y apprendront et les vérités saintes de la religion, et les maximes de sa morale, et les lois de sa police ? Enrichis des grâces célestes qu'ils auront puisées dans la source dont M. Dassance leur facilite l'accès, ils aimeront ensuite à faire découler sur les fidèles confiés à leurs soins les eaux pures et abondantes de la vérité et de la justice.

Ami de la Religion.



La paroisse de St. Paul vient d'être favorisée d'une retraite de huit jours, présidée par le révérend M. Viau, vicaire-général. Cette retraite commença le 12 finit le 19, et fut durant tout ce tems fréquentée par une foule assidue et remplie d'avidité pour les saints exercices. M. le grand-vicaire Viau donna chaque jour trois instructions, avec un zèle infatigable ; aussi eut-il la consolation de voir le plus grand succès récompenser ses efforts et son dévouement. On compta 1464 communions durant la retraite ; des pêcheurs éloignés depuis 10, 20 années furent ramenés aux pratiques de la religion ; 400 personnes se firent inscrire dans la société de tempérance, dont 200 totalistes ; ja ferveur la plus vive, l'empressement le plus édifiant se firent constamment remarquer chez ces hommes de bonne volonté et ces chrétiens pleins de foi. MM. Neyron, Quintal, L'Heureux, Thérberge, unirent leur zèle généreux à celui de M. le curé de St. Paul pendant les jours de la retraite.

Le jour de la clôture une adresse fut présentée au révérend prédicateur, au nom des paroissiens, par une députation des plus notables d'entre eux. On nous prie de la publier, ainsi que les procédés de l'assemblée dans laquelle elle fut votée. Messire Viau fit une réponse conforme aux sentimens à lui exprimés, que l'on a osés de nous communiquer et que nous regrettons de ne pouvoir reproduire.

À une assemblée des principaux citoyens de la paroisse de la Conversion de St. Paul, samedi, le 15 du courant, à la salle d'école, convoquée aux fins de présenter une adresse de remerciemens au révérend M. Viau, qui présidait alors la retraite de cette paroisse, Pierre Guibord, écuyer, conseiller municipal, fut appelé au fauteuil et Monsieur S. J. Lewis pria d'agir comme secrétaire.

M. le président ayant expliqué brièvement le but de la réunion, il fut résolu :
1^o. Sur motion de M. Antoine Amiot secondé par M. J. W. Renaud, que les habitans de cette paroisse manqueraient à leur devoir, s'ils ne se sentaient pas remplis de gratitude envers le révérend M. Viau, pour le zèle qu'il a montré en présidant les exercices de la retraite ; que, de plus, il était expédient qu'une adresse, lui exprimant nos sentimens, lui fût présentée.

2^o. Sur motion de M. N. Tellier, secondé par M. Perrault, qu'un comité de quatorze membres soit formé pour lui présenter la dite adresse, et que les Messieurs suivans forment le dit comité avec pouvoir de s'en adjoindre d'autres, savoir : L. Désaulnier, L. A. DeRome, François Archambeault, P. Guibord, Louis Paré, écuyers, MM. N. Perrault, N. Tellier, J. W. Renaud, J. Bte. Renaud, Chs. Desmarais, père, N. Morin, J. Bte. Pepin, S. J. Lewis et Joseph Daibec, fils.

Le président ayant quitté la tribune, L. A. DeRome, écr. fut prié de le remplacer et il fut résolu, sur motion de M. Chs. Desmarais secondé par M. J. Bte. Pepin, que les remerciemens de cette assemblée soient votés à M. le président pour la manière habile avec laquelle il a expliqué le but de la réunion, après quoi l'assemblée se dispersa.

St. Paul, 19 février 1843.

PIERRE GUIBORD, PRÉS.

(Certifié exact.)

S. J. LEWIS, SECRÉT.

ADRESSE AU RÉVÉREND MESSIRE VIAU, VIC. GEN.

Et Chenoine-Honoraire de la cathédrale de Montréal présentée par L. A. DeRome, Ecr.

VÉNÉRABLE MONSIEUR,—Nous osons espérer que vous voudrez bien nous permettre de vous exprimer nos sentimens de reconnaissance, pour les services immenses que vous nous avez rendus pour le bien de nos âmes. La Providence qui veille, avec un soin si particulier, sur chacun de ses enfans fidèles, n'a pas voulu que nous restassions les derniers dans la distribution de ses grâces ; le Dieu de toute miséricorde a daigné permettre que cette paroisse eût aussi sa retraite. Bénédict, mille fois béni soit son saint nom ! Notre moindre devoir, dans cette heureuse circonstance, est de prouver à ceux qui sont venus de la part de Dieu, nous faire entendre sa parole divine, que nous savons apprécier tout le mérite de leur belle et noble conduite. Vous, Messieurs, êtes un de ces hommes dont le zèle sans bornes est reconnu de tous ; ce zèle qui vous fait abandonner toute autre occupation pour ne vous livrer qu'à celle de la régénération de vos concitoyens. Vous avez été, pendant ces saints jours de retraite, cet ange de paix, ce ministre de la réconciliation de vos frères en Jésus-Christ. Vous n'avez cessé de nous prémunir contre les attaques du monde et du démon. Vous avez chassé bien loin de nous cet ennemi si redoutable du genre humain. Vous avez fait revivre dans nos cœurs la foi antique de nos pères ; cette foi que des hommes pervers cherchent à faire disparaître d'au milieu de nous ; mais non, fidèles à votre voix salutaire, nous marcherons au combat, et nous les vaincrons ces ennemis. Nous ne craignons plus rien. Cette parole divine qu'une religion sainte vous a inspirée reste gravée en caractères indélébiles dans le fond de nos cœurs ; elle occupera une place préminente à côté de votre image. Oui, vénérable dignitaire, nous aimerons à raconter, un jour, à nos enfans, ces grâces signalées du salut, qu'il a plu à Dieu, dans sa divine bonté, de répandre sur nous, par votre canal.

Et vous, Messieurs, dignes collaborateurs de celui que nous ne pouvons louer que bien imparfaitement, zélés défenseurs du troupeau de Dieu, nos louanges seront bien peu de choses si on les compare aux généreux efforts que vous avez faits, pour nous tracer le chemin du ciel. Vos labeurs ne seront point infructueux. Vous avez semé un grain qui va germer pour l'éternité. Nous l'espérons. Il nous reste encore un devoir bien doux à accomplir, celui que nous imposé la reconnaissance pour tout ce que notre bien-aimé pasteur a fait pour nous procurer le bienfait de cette retraite. Pour ma part, chargé des vœux de cette paroisse, je me plais à les déposer à ses pieds et à lui assurer la gratitude éternelle de ses ouailles, soit qu'il demeure au milieu de nous ; soit qu'il aille porter dans une autre paroisse, plus heureuse que la nôtre, le flambeau de cette religion qu'il soutient si dignement.

St. Paul, le 19 février 1843.

Suivent les signataires.



BULLETIN.

Les nouvelles que nous ont apportées les missionnaires des Townships de l'Est, sur cette partie du diocèse, sont des plus favorables. Les catholiques persévèrent dans les bonnes dispositions que leur a inspirées la visi-

pastorale d'il y a deux ans. Un très petit nombre d'entre eux ont été infidèles aux engagements de la tempérance, et chaque jour on trouve occasion de bénir Dieu du bien immense opéré par cette association dans ces contrées, auparavant si désolées, et aujourd'hui si ardentes à marcher dans cette voie de régénération religieuse et morale. Les canadiens qui avoient eu le malheur d'apostasier reviennent à la religion pour la plupart; et les missionnaires ont l'espoir que si les travaux qu'ils vont reprendre avec un nouveau zèle ont les mêmes succès que ceux des derniers mois, ils auront ramené avant la fin de l'année toutes ces brebis égarées.

Il ne faut pas se dissimuler toutefois combien sont nombreux et puissans les obstacles qu'ont à vaincre nos missionnaires. Les efforts des protestans dans ces lieux, devenus en quelque façon leur domaine, sont inutiles. Les pauvres catholiques, noyés et perdus dans une population hétérogène, sont obsédés par les ennemis de leur foi qui les entourent de tous les genres de séduction. Ils ne se contentent pas de leur parler de religion, de leur rabâcher les éternelles objections, éternellement réfutées, contre le catholicisme, les mille subtilités enfantées par le démon de la chicane et du mensonge; de leur présenter l'attrait d'une croyance si facile et si accommodante pour les passions: ils leur parlent un langage plus séduisant encore, celui de l'intérêt, en leur offrant de l'encouragement, des honneurs, des terres, de l'argent. Et l'on peut aisément se figurer de quel appas puissant sont des offres si magnifiques pour de pauvres ouvriers, de pauvres journaliers, de pauvres domestiques, qui n'ont qu'à se montrer au prêche pour conquérir tous ces biens, les plus grands qu'ils aient rêvés dans leur ambition. Pour atteindre mieux leur but, les maîtres orgueilleux se font humbles et petits; ces *Yankees* si dédaigneux des Canadiens, qu'ils méprisent à l'égal de leurs nègres dans leur sottise fatuité et leur engouement national, traitent leurs domestiques canadiens d'égal à égal, s'entretiennent familièrement avec eux, les font manger à leur table, et tout cela pour obtenir d'eux d'écouter un prédicant et d'assister au meeting. Il faut que les protestans prennent bien haut la conquête d'un catholique pour sacrifier ainsi leur orgueil, pour faire tant de bassesses inutiles et dépenser tant de ruses. Ils ne s'occupent pas des sectes dissidentes qui les environnent; c'est une proie misérable à leurs yeux (et au fond personne mieux qu'un protestant ne sait ce que vaut un protestant): le *ne plus ultra* de leur ambition, leur gloire véritable, c'est de convertir un de ces *damnés papistes*, ne fût-il qu'un ignorant domestique. Alors la réputation du *convertisseur* est faite et il a droit à tous les honneurs de sa congrégation. Merci, messieurs, de nous estimer si fort; ce nous est une preuve que nous valons mieux que vous. Or, à la grande gloire de Dieu et des catholiques, ni les prières, ni les promesses, ni l'argent, ni la considération, non plus que les insultes et les menaces ne peuvent la plupart du temps ébranler ces bons chrétiens, qui n'ont cependant en perspective que la misère et les persécutions; mais qui veulent demeurer fidèles à la religion qu'ils ont reçue de leurs pasteurs, qu'ils ont vu pratiquer à une pieuse mère, qu'ils ont pratiquée eux-mêmes avec tant de bonheur au pays natal, et qu'ils aiment d'un amour d'autant plus dévoué que la haine de ses ennemis est plus ardente. Ce caractère de généreuse fidélité se fait surtout remarquer chez les Irlandais catholiques. Les protestans les redoutent fort, car ils sont de rudes controversistes, et leurs argumens *ad hominem* mordent jusqu'au sang leurs imprudens antagonistes. Un Irlandais, très zélé pour l'érection de la chapelle catholique de son township, et qui en punition de ce grand péché ne trouvait plus d'ouvrage dans cette place, aima mieux partir que d'écouter les suggestions des sectaires et d'exposer sa foi. Un domestique fut pendant six mois sollicité, pressé par son maître d'assister au prêche qui se faisait dans sa maison, et pendant six mois il demeura sourd à toutes les exhortations et édifia tout le monde par sa foi et sa courageuse persévérance. Ce sont des faits bien propres à nous consoler de la honteuse défection de quelques mauvais chrétiens.

Les doctrines de Miller sont très populaires dans ces environs; et comme de raison c'est chez les américains et les protestans qu'elles trouvent un accueil empressé. Y eut-il jamais en effet, une sottise en fait de religion qui n'ait trouvé en Amérique des sots pour l'écouter et y applaudir? Les banquiers en faillites et les marchands en banqueroute connaissent bien leurs pays: quand ils ont usé toutes leurs ressources, ils fabriquent une religion, qu'ils prêchent à tant la séance; et il ne fut jamais dit qu'ils aient manqué d'argent et d'auditeurs. Exemple: Un millériste non content de fixer la date précise de la fin

du monde, voulut renchérir sur son maître le prophète, et fixer de plus les circonstances et les détails de la catastrophe: "Il tombera, dit-il, 18 pieds de neige." Vous croyez qu'on va finir par être engoutis sous une avalanche ou dans un déluge? vous n'y êtes pas: "Cette neige se chargera en *arcanson*; et un imprudent y mettra le feu, et toute la terre sera dévorée par les flammes." Comment trouvez-vous celle-là?.. Et il y avait foule au *sermon*; et chacun de trembler, de regarder depuis lors à l'horizon, si la neige comburante ou combustible, comme vous l'aimerez le mieux, n'est point en chemin; chacun de demander comme la femme de Barbe-bleu: "Anne ma sœur, ne vois-tu rien venir." Ces gens là ont à notre sens une foi modèle; leur *Credo* pourrait se résumer comme celui des incrédules en ces trois mots: *Credo omnia impossibilia*, je crois toutes les choses impossibles.

Il faut pourtant être juste envers les ennemis de notre foi. Les Américains des Townships sont en général très charitables: ils recueillent souvent de pauvres orphelins; mais leur charité serait bien plus précieuse à nos yeux, si nous ne voyions dans le fait de cette adoption le danger pour ces enfans de devenir protestans et d'être perdus pour l'Eglise. Les femmes américaines se livrent spécialement à l'art de guérir par des simples, et elles ont en ce genre une réputation méritée chez les catholiques.

Voici le résultat des travaux des dernières missions, dans les Townships de Granby, de Stanstead, de Dunham et de Bedford:

Communions,	562
Baptêmes,	61
Mariages,	13
Sépultures,	10
Associés à la Tempérance,	317

Encore un acte charitable! Les Pompiers de cette ville, en touchant le prix si bien gagné de leurs rudes labeurs, se sont souvenus qu'il y avait à côté d'eux de pauvres enfans qui n'ont plus de pères pour les nourrir ni de mères pour les aimer, et que Dieu demandait qu'ils fissent une part de leurs modestes salaires à ces petits orphelins. Ils envoyèrent en conséquence cinq louis à la maison des orphelins. Ce denier du pauvre sera béni de Dieu et produira sa récompense dès ce monde même, comme toute œuvre charitable. Cette démarche de nos intrépides pompiers montre assez leur dévouement; elle est une preuve de plus de l'esprit de charité qui anime toutes les classes de nos concitoyens.

Mgr. Flaget, évêque de Louisville (Kentucky) vient de se décharger des soins et des travaux de l'épiscopat sur son coadjuteur. Le vénérable prélat est arrivé à sa 80^{ème} année et à la 33^{ème} de son épiscopat. Avant de quitter ses saintes fonctions, il a voulu terminer le cours de sa longue administration par l'érection, pour son diocèse, de l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie. C'était sortir dignement de la carrière glorieuse qu'il a parcourue que de placer sur le seuil Marie pour gardienne et pour protectrice.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Arfeuilles a joui dernièrement, pendant cinq semaines, du bienfait d'une mission donnée par cinq prêtres, et qu'a présidée M. l'abbé Nivet. Trois fois par jour, de pieuses instructions étaient avidement recueillies par une multitude empressée. Des conversions frappantes, plusieurs communions générales ont attesté les heureux fruits que produisaient ces saints exercices. Deux cérémonies les ont terminés: une très-belle croix en fer point, avec ornemens dorés, a été plantée le 30 novembre dernier; puis une magnifique procession du Saint-Sacrement a eu lieu, le 4 décembre, pour la clôture définitive.

"En ces deux jours si solennels, dit un journal de Moulins, le bruit des tambours et des boîtes à poudre, mêlé au son des cloches, annonçait à toute heure l'enthousiasme religieux qui se manifestait partout, enthousiasme encore augmenté par l'arrivée, l'exemple et les exhortations de M. Holand, vicaire général, et de M. Jacquet, supérieur du grand séminaire. Ils venaient féliciter les habitans au nom de Mgr. l'évêque et leur exprimer de sa part la joie que son cœur paternel avait ressentie en apprenant les résultats heureux de la mission. Plus de 8,000 fidèles, portant la plupart sur la poitrine un crucifix et une médaille miraculeuse, assistaient à l'une et à l'autre procession.

"A la première, la croix de la mission, élevée sur un beau brancard formant comme un lit de repos, orné de draperies rouges et de guirlandes de verdure, était portée par cent vingt jeunes gens: ils se succédaient tour à tour, et faisaient entendre à chaque reprise les cris animés de: *Vive la Croix!* spontanément répétés par la multitude sur toute la ligne de la procession. Les chœurs de chanteurs allaient en avant: la garde nationale proté-

Était les élèves du petit séminaire nouvellement établi à Arfeuilles et le clergé composé de 65 prêtres. Les magistrats, accompagnés de la gendarmerie du Mayet, de Montagne, fermaient la marche.

« La procession du Saint-Sacrement embellie par d'élégants reposoirs, a été surtout remarquable par l'ordre qui s'y est conservé constamment au milieu de la grande multitude qui la composait.

« Vainement nous chercherions à rendre l'impression qu'ont produite les discours de clôture aux pieds de la croix, surtout à la dernière station du Saint-Sacrement; les remerciements du pasteur à chaque classe des fidèles et aux missionnaires, les touchants adieux de ces derniers au peuple et du peuple à ces derniers, les soupirs de la multitude qui les entendait, les cris universels de : *Vive notre bon curé ! vivent nos excellents missionnaires ! vive la croix ! vive Jésus-Christ !* répétés tour à tour et tant de fois par une foule immense dont il serait vrai de dire qu'elle avait des larmes dans la voix : tout cela, on peut l'entendre, le voir, le sentir; mais on ne saurait l'exprimer. »

— Nous lisons dans le *Français de l'Ouest* :

« Nous avons appris indirectement que le tribunal de Saint-Brieuc, revenant à sa décision du mois de juillet 1841, nous a désigné cette année conjointement, avec le *Publicateur*, pour recevoir les annonces judiciaires. Dans cet acte qui appelle toute notre reconnaissance, nous voyons un encouragement pour nous plein de prix. Ainsi chaque jour nous apporte une nouvelle preuve que les idées d'ordre et de modération, basées sur le sentiment religieux, font ici, comme partout, des progrès rapides dans les esprits. Quand donc quelques *bonnes gens* qui s'évertuent encore à crier à tue-tête : à la congrégation, au parti-prêtre, aux jésuites, etc.... s'apercevront-ils, eux aussi, que le temps de ces vieilles niaiseries est bien loin, et que le ridicule n'en peut plus retomber que sur ceux qui feignent d'y croire encore. »

ANGLETERRE.

— Un des faits qui caractérisent le mieux la situation de l'Eglise anglicane c'est que la partie la plus importante de cette Eglise fait de son existence une question d'argent. On sait quelles richesses possède le clergé anglican : le primat d'Angleterre, archevêque de Cantorbéry, jouit d'un revenu de 20,000 livres sterling (500,000 fr.), et le revenu total de son Eglise, celle de l'Angleterre proprement dite, sans parler de l'Ecosse et de l'Irlande, s'élève à 8 millions sterl. (200 millions de francs.)

— Ce que veut le clergé anglican, c'est que l'Eglise anglicane reçoive des fonds assez considérables pour former des établissements d'éducation populaire et s'emparer de l'esprit d'une nation qui lui échappe.

La *Gazette*, qui est comme le moniteur de l'Eglise anglicane et qui porte ce titre : *Church and State* (l'Eglise et l'Etat), disait, il y a peu de temps, « qu'il y a quelques années, il ne restait guère de l'Eglise d'Angleterre que l'édifice, la nef, le clocher et la cloche. »

PORTUGAL.

— Une feuille de Lisbonne, *O Portugal Velho*, contient ce qui suit :

« Hier, 10 décembre, a été célébrée dans l'église de l'ancien couvent de Jésus du Tiers-Ordre, une fête très-solennelle en action de grâces pour l'établissement de l'Association de la Propagation de la Foi dans le royaume de Portugal. Le Rmc. évêque de Cabo-Verde a célébré pontificalement; un discours plein d'opportunité et d'heureux développements, discours convenable à la grandeur d'un si édifiant sujet, a été prononcé du haut de la chaire. L'église, qui est une des plus vastes qu'il y ait dans la capitale, était encombrée de gens de toutes les classes de la société; il s'y trouvait plusieurs dames de la première grandesse, un nombre infini d'ecclésiastiques, parmi eux quelques évêques, des corporations religieuses, et les missionnaires anglais, qui formaient un des chœurs, etc., etc. Tout, dans cette cérémonie, révélait l'esprit de dévotion, de charité, de religion; tout répandait dans les assistants un saint respect et un zèle véritablement chrétien; chacun se trouvait pénétré du but sacré de l'Association. Et, en vérité, il ne peut rien y avoir de plus conforme à la doctrine évangélique. Que les incrédules, les indifférents murmurent; que les modernes politiques, uniquement dirigés par l'égoïsme et les futilités momentanées des partis, vocifèrent contre cette institution et la calomnient dans la presse et à la tribune parlementaire; que ceux qui tiennent les rênes du gouvernement et qui doivent traiter sérieusement des choses de foi si sérieuses et si saintes tournent en ridicule ceux qui s'occupent de cette œuvre, et la dénoncent comme société secrète : ceux dont le cœur est embrasé du zèle ardent de la charité travaillent, malgré tous les contretemps, au triomphe de la Foi; et le peuple portugais, essentiellement religieux, n'a point encore oublié les glorieux sacrifices au prix desquels il est allé, à travers les mers, jeter les premiers fondemens de notre sainte religion chez les peuples inconnus... De toutes les associations modernes, la plus noble, la plus politique, la plus désintéressée, la plus civilisatrice, celle dont les résultats sont le plus importants, est certainement celle de la Propagation de la Foi. »

SUISSE.

— On écrit de Berne à l'*Union Catholique*.

« Jusque dans la Suisse révolutionnaire, on commence à s'alarmer des progrès du Catholicisme, quoique assurément il ne soit favorisé nulle part, mais au contraire, presque partout opprimé ou délaissé par les gouvernements. Naguère, on a fait bruit de ce que quelques dames de familles honorables, à Schaffausen, avaient chanté dans l'église catholique de cette ville, lorsqu'on y célébra l'anniversaire de son établissement, et peu s'en est fallu qu'on n'eût exercé contre ces dames des actes de violence. Un ecclésiastique protestant de Schaffausen a même publié un livre sous le titre : *Conduite à tenir*

par les Protestans dans les circonstances actuelles, où les Catholiques relèvent audacieusement la tête.

« A Zurich, centre du zwinglianisme et du Protestantisme complet, même alarmes, parce que, depuis quelques années, plusieurs ministres de cette ville se sont réunis à l'Eglise catholique, et parce qu'un savant laïque, encore protestant, y a publié un livre plein de force et d'érudition, sous le titre : *Eclaircissement des préjugés contre la religion et l'Eglise catholiques*, ouvrages dont deux éditions ont été promptement écoulées, et que personne n'a entrepris de réfuter.

« A Genève, il s'est formé une *Société nationale et protestante*, pour s'opposer à l'invasion et à la propagation du Catholicisme. Toutefois, le Protestantisme établi ou légal n'y est guère respecté, car il est question de le réformer encore, et même indéfiniment. Enfin, voici ce qui est plus curieux, et ce qui intéresse même la France : A Berne, cinq ministres protestans, parmi lesquels se trouve un de ces professeurs allemands, arrivés comme des oiseaux de proie, après la révolution de 1831, publient dans les gazettes un appel pour venir au secours de l'*Association pour évangéliser la France*. Dans cet appel, ils déplorent « l'infirmité morale de ce grand pays voisin, privé de l'évangile, que le Catholicisme ne donne pas, où le grand peuple est encore presque sans religion, et où grand nombre de protestans, dispersés dans les provinces, vivent pareillement éloignés de tout secours ecclésiastique. C'est pour remédier à ce triste état de choses que les efforts de l'*Association pour évangéliser* (c'est-à-dire protestantiser) la France méritent qu'on y prenne le plus vif intérêt. Son but est de faire connaître au peuple français l'*Evangile non moins dégagé de toute restriction ecclésiastique que de toute tendance séparatrice*, et c'est pour atteindre ce but qu'elle a travaillé depuis 1833 avec la plus grande activité et avec un éminent succès. Moyennant ses colporteurs de Bibles, elle a répandu l'Ecriture sainte parmi les Protestans et les Catholiques (comme si on ne pouvait pas l'avoir chez tous les libraires). Par ses évangélistes elle a annoncé la doctrine du salut, et par ses prédicateurs elle a pourvu aux besoins des paroisses formées de Protestans « épars et de *Catholiques convertis* (qu'on ne nomme pas), jusqu'à ce qu'ils puissent accomplir les conditions voulues par la loi pour obtenir un « *ministre salarié par l'état*. » Ceci est remarquable, et prouve que malgré leur zèle pour l'Evangile réformé, les Protestans ne s'imposent guère de sacrifices pour bâtir des églises, ou pour salarier leurs ministres, tandis que dans les pays protestans, les Catholiques, déjà dépouillés de leurs temples et des dotations fondées par leurs ancêtres, construisent à leurs frais de nouveaux temples, et entretiennent eux-mêmes leurs cures. « Plusieurs paroisses, c'est ainsi que continue l'appel, formées de cette manière, se sont déjà ralliées à l'*Eglise nationale, française et protestante*.

« Néanmoins, et malgré ce succès toujours croissant, l'Association se trouve dans le cas d'appeler à son secours les protestans des autres pays, si elle ne veut se voir forcée de restreindre considérablement son œuvre, ou même d'y renoncer totalement. A cet effet, elle s'est aussi adressée aux Protestans suisses, et vient d'envoyer à Berne un de ses agens, lequel a dû exposer les efforts précédents et les besoins actuels de l'Association pour évangéliser la France; et les cinq ministres bernois, auxquels cependant leurs autres collègues n'ont pas voulu s'associer, invitent leurs amis à se rendre à cette assemblée. Au reste, il paraît que les services pécuniaires n'ont pas été fort abondans, attendu que la plupart des Bernois prennent fort peu d'intérêt au succès de l'Association pour protestantiser la France, et ne s'attendaient guère si même elle était obligée de renoncer à son œuvre. »

RUSSIE.

— On lit dans le *Galignani's Observer*, l'anecdote suivante :

« Un gentilhomme russe, nommé Soubouroff, voulant donner une idée de l'état de dégradation où est tombée la classe inférieure du clergé moscovite, racontait un jour le fait suivant dont il avait été témoin :

« Passant un jour, dit-il, dans un village, je vis une troupe nombreuse de paysans assemblés, et je leur demandai ce qu'ils faisaient là ?

« — Oh ! ce n'est rien, dit le chef de l'attroupement, c'est le pope, nom qu'ils donnent à leurs prêtres, que nous allons enfermer dans la grange parce que c'est aujourd'hui samedi.

« — Dans la grange, et pourquoi cela ?

« — Voyez-vous, c'est un ivrogne. Pendant toute la semaine, il s'adonne à la boisson, et chaque samedi nous le mettons en lieu de sûreté pour qu'il soit en état, le dimanche, de nous prêcher et d'officier à l'église. Le lundi nous le mettons en liberté, et il se remet à boire.

« M. Soubouroff applaudit à cet excellent arrangement; mais ce qui le surprit, ce fut la manière pleine de gravité dont les paroissiens du pope intempérant lui donnèrent cette explication. »

PAYS-BAS.

— Il y a quelques jours, un Anglais, domicilié à Bruges, dégoûté, depuis long-temps, des conséquences du protestantisme, a embrassé la foi catholique.

NOUVELLES POLITIQUES.

NOUVELLES D'EUROPE.

— Le *North Americu* chargé de charbon et de sel, après avoir fait côte à Jersey pendant une bourrasque de neige le matin du 14 janvier, c'est-à-dire deux jours après son départ, est arrivé, ayant 30 passagers d'entrepont et 7 de cabine sains et saufs, avec des nouvelles de l'Europe de neuf jours plus fraîches. La malle continentale des Indes avait apporté la nouvelle d'un

autre porte dans les rangs de l'armée anglaise dans le passage entre le Khyber et le Pass. Le gouverneur général des Indes avait promis par proclamation la mise en liberté de tous les prisonniers Afghans, aussitôt que l'armée anglaise aura repassé l'Indus, et de faire conduire sous escorte à la frontière avec tous les ménagemens convenables les femmes de Mohamed et d'Akbar-Khan et toutes les dames de leurs familles. La Chine était en *slatu quo* en attendant la signature du traité. Il n'y a du reste rien à glaner qui en vaille la peine parmi les autres nouvelles. *Aurore.*

CANADA.

INTEMPÉRANCE.—Deux individus s'étant enivrés dans les dernières nuits de gros froid que nous avons eues, ont été trouvés les pieds et les mains gelées, le lendemain matin dans les alentours immédiats de la ville; un d'eux a déjà perdu tous les doigts d'une main! Le *Toronto Mirror* dit qu'un jeune homme du nom de Blake a été trouvé mort gelé, un matin, dans la rue March de cette cité, après une nuit d'ivresse.

Combien d'autres malheurs arrivés par la même cause et qui échappent tous les jours à notre connaissance! Pauvres ivrognes, quelles sont vos jouissances quand vous avez perdu votre santé, votre fortune et votre réputation, dites? On vous trouve morts sur la voie publique! *Idem.*

BAZAR DE QUÉBEC.—La charitable association des dames catholiques de la capitale, a ouvert un bazar, mardi dernier, au profit de l'Asile des Orphelins et pour l'éducation des enfans qui leur sont confiés, dans la garde-robe de la Chambre d'Assemblée; le prix d'entrée est de 30 sols dont moitié pour les enfans au-dessous de 12 ans. Nous souhaitons aux charitables marchandes tout le succès possible. *Idem.*

FRANCE.

Une nouvelle conquête de France.—Si l'on en croit le rapport du capitaine Adams, du trois mâts *Brandt*, qui vient d'arriver à New Bedford, et qui a quitté Tahiti le 10 septembre, l'escadre française de la mer pacifique aurait pris possession des îles de la Société, comme elle a pris possession des îles Marquises. L'amiral Dupetit Thouars, commandant cette escadre, était à Tahiti le 10 septembre, sur le vaisseau-amiral la *Reine Blanche*.

ALGÉRIE.

—De nombreux détachemens sont expédiés aux régimens formant l'armée d'occupation en Afrique: il est déjà passé à Toulon, depuis le mois d'octobre, plus de 5,000 hommes qui ont été embarqués successivement sur l'Alger, le Marengo, l'Hercule, le Dindème, les corvettes de charge, gabares et bateaux à vapeur affectés au même service. Il va sans dire que nous ne comprenons point dans ce nombre les troupes du 32^e de ligne, qui est allé remplacer le 1^{er} de la même arme, rentré en France.

De nouveaux détachemens sont dirigés de divers points sur Toulon, où ils doivent être embarqués. Avant le mois de mars, l'armée d'Afrique aura reçu un renfort de 10,000 hommes.

ESPAGNE.

—Un journal anglais, le *Morning-Herald*, assure que l'insurrection de Barcelone était préparée, combinée avec la participation des députés de la Catalogne, mais que des circonstances fortuites l'ont fait éclater avant l'heure. Ce qu'il y a de remarquable dans les assertions de la feuille anglaise, c'est qu'elle assigne pour cause de l'insurrection le traité de commerce entre le gouvernement espagnol et l'Angleterre. Le jour où ce traité aurait été officiellement notifié à la nation, les mandataires de la Catalogne, principalement le jeune colonel Prim, devait quitter Madrid pour se placer à la tête du mouvement insurrectionnel.

SAINT-DOMINGUE.

On écrit au *Courrier des Etats-Unis*.—*Port-au-Prince*, 14 janvier 1843.

Lundi, 9 de ce mois, vers trois heures, je me rendais à la douane quand j'entendis crier au feu. Je courus à l'endroit indiqué et je trouvai que le feu avait éclaté dans la pharmacie de M. Daumesnil, français, qui habitait au coin de la rue qui conduit au marché d'en bas. M. Daumesnil était occupé, depuis le matin, à préparer du vernis avec de la gomme copal, et autres ingrédients inflammables, qui avaient déjà pris feu deux fois, mais ces feux avaient pu être éteints. La troisième fois, la flamme se répandit, en dépit de tous les efforts, et si rapidement que lorsque l'alarme fut donnée, la maison était déjà toute en feu. On essaya en vain d'arrêter les progrès de l'incendie. En quinze minutes, il enveloppait tout l'édifice et la chaleur devint insupportable. On essaya de jeter à bas les maisons adjacentes, mais la chaleur mit le feu aux maisons d'en face, les flammèches volant dans les airs tombèrent sur les toits desséchés et trouvèrent un fatal auxiliaire dans le vent qui changeait à chaque instant de direction.

En douze heures et demie, douze carrés de la ville étaient réduits en cendres. La rue *Bonnefoi* a été brûlée d'un bout à l'autre. L'éditeur de la *Feuille du Commerce* a perdu ses presses. Six cents maisons ont été détruites et le sinistre peut être estimé à quatre millions de dollars. Quoique le feu ne se soit pas étendu jusqu'aux quais, la perte des consignataires et autres marchands sera immense, car les détaillans s'étaient tout récemment approvisionnés de marchandises nouvellement arrivées. Les maisons européennes sont celles qui auront à supporter les plus grandes pertes."

ETATS-UNIS:

—Il a été proposé dans la législature louisianaise de rappeler la loi contre le duel, qui est une lettre morte, et de la remplacer par une cour d'honneur au tribunal de laquelle seraient portés les différends. Malheureusement ce sera là une pure utopie.

—Dans la nuit du 30 janvier, le feu a consumé le Diorama, imité de

Daguerre, que MM. Maffei et Lonati avaient transporté de New-York dans la Louisiane. Ce sinistre sera vivement regretté de ceux qui ont pu apprécier cette belle œuvre, dont la perte retombe toute entière sur des hommes estimables. Rien n'était assuré. *Idem.*

—La ville de Boston a perdu 500 maisons, dans une conflagration, le neuf du courant; on estime la perte à plus de 8 millions de dollars; le sinistre causa cet épouvantable ravage dans le court espace de deux heures et demie; comme c'était un quartier commercial où l'élément destructeur a passé, les marchandises sèches et celles des denrées et des provisions sont entrées dans la perte pour un immense montant, ce qui a été cause d'une suspension subite dans les affaires. *Aurore.*

ÉBOULIS A TROY.—Vendredi dernier, à 3 heures de relevée, la petite ville de Troy (Etats-Unis) est devenue le théâtre d'un désastre qui y a jeté la consternation; une partie du monticule qui s'élève à l'est de la cité, c'est à dire une surface territoriale d'à peu près six cents pieds, croula en engoulissant 9 maisons toutes habitées, à une seule près, par des familles; au moment de l'éboulement, des gens étant occupés au pied de la côte à charroyer des terres, n'eurent juste que le tems d'échapper; malheureusement il en fut autrement pour les malheureux qui occupaient les maisons; la plupart d'entre-eux furent ensevelis sous une masse d'argile qui s'était amoncelée au-dessus des toits à une épaisseur de cinq ou six pieds, et qui dans son passage a fait un monceau de ruines de quelques-unes des maisons en reculant les autres, dans leur entier, à une distance de plusieurs mètres. Quinze personnes reçurent une mort instantanée et furent retirées des ruines, excepté une Mme. Dunn qu'on n'a pu trouver; en fouillant dans les décombres on en retira huit autres ayant un ou plusieurs membres cassés, dont quatre femmes, un homme et trois enfans. Le maire, les échevins et le schériff du comté étaient de suite accourus sur l'endroit, assistés des gens de police, de la compagnie du feu et d'une foule de gens pour débayer les décombres. Il est impossible de décrire la scène qui eut lieu lors de ce débaillement. Un Mr. Birdsall et sa dame, qui occupaient une des maisons passées au désastre, se trouvant absens lors de la catastrophe, arrivèrent au moment où l'on était occupé à arracher les malheureux ensevelis sous la terrible avalanche, et parmi lesquels on retira un de leurs enfans avec sa tante encore vivans. Mme. Killoile, femme déjà âgée, arrachée après 5 heures d'un affreux ensevelissement, était si épuisée, après son exhalation qu'elle n'eut que la force de prononcer le mot de *Peau!* qu'on s'empressa de lui donner. Le propriétaire du lieu, qui a été le théâtre de ce terrible événement, avait souvent défendu qu'on enlevât des terres dans cet endroit, prévoyant bien qu'il en pourrait résulter quelque malheur, et c'est le mépris de ses ordres qui est cause de celui qui vient aujourd'hui de coûter la vie à 15 infortunés en y ajoutant la destruction de propriétés pour un montant considérable. *Idem.*

DÉVOUEMENT FÉMININ.—Nous avons appris, dans notre histoire de France, que, pendant une maladie de Louis XV, compliquée de guerre malheureuse avec nos éternels amis les anglais, la noblesse et la bourgeoisie françaises avaient apporté leur argenterie et leurs bijoux en offrande au trésor mis à sec. Les dames de Philadelphie viennent de renouveler ce trait. Elles offrent par la voie des journaux, de donner à l'état tous leurs bijoux et leur vaisselle plate, pour payer la dette nationale, plutôt que de voir adopter les doctrines de répudiation. Un journal déclare qu'il connaît personnellement une des nobles citoyennes qui a pris l'initiative de cette proposition, et dont les bijoux produiront 700 dollars. Les touristes qui ont écrit et écriront sur ce pays diront plus que jamais que les femmes n'y ressemblent pas aux hommes. *Courrier des Etats-Unis.*

Extraits du *Courrier des Etats-Unis*.

Il se rattache au système de république fédérative, qui forme la base de l'Union Américaine, des questions d'une solution difficile, qui n'ont point été abordées, mais dont un avenir, plus ou moins prochain, menace d'exiger la solution.

Des provinces, jadis soumises au joug commun d'une commune métropole, se sont confédérées pour secouer ce joug, puis l'heure de la liberté venue, elles ont mis en société les profits que leur promettait la paix, comme elles avaient mis en société les charges de la guerre. Mais dans cette association chacun a retenu son individualité sociale et jusqu'à un certain point son indépendance politique. Il a été entendu que l'Amérique du Nord ne serait point un peuple, mais une ligne formée de treize peuples également souverains. Chacun d'eux seulesent à renoncé à une partie de cette souveraineté, et la somme de ces renoncations a constitué un fonds commun, une sorte de tirelire politique, destinée à pourvoir à certains besoins généraux et dont la direction a été confiée à une sorte de conseil central. À l'aide de ces mécanismes, l'Union Américaine a été, tout à la fois, une et plusieurs, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Elle a revêtu une tête ou vingt-six têtes, suivant le besoin des cas.

Des habitans de l'état de New-York prennent part aux troubles du Canada et envahissent cette province: les autorités britanniques réclament auprès du cabinet de Washington, et celui-ci s'excuse sur son impuissance à faire la police dans un état souverain et indépendant de lui. Mais les Anglais envahissent-ils l'état de New-York? Le gouvernement central se substituera à celui-ci et de sa cause particulière il fera une cause commune et générale à toute l'Union. Le fameux MacLeod est arrêté, l'Angleterre demande sa mise en liberté au cabinet de Washington, mais l'état de New-

York répond que l'offense a été commise sur son territoire, et que sa juridiction est souveraine ; c'est bien. Mais si de cette arrestation l'Angleterre veut faire un cas de guerre, l'état de New-York disparaît, ce n'est plus à lui qu'elle a à faire, c'est à l'Union tout entière.

Il faut avouer que toutes ces distinctions sont subtiles et que les règles du droit des gens y sont d'une application plus que difficile. Autre exemple.

Profitant du crédit que la surabondance momentanée du trésor général a donné au gouvernement central sur les marchés européens, les états particuliers contractent sur ces marchés des emprunts immenses, à l'aide desquels ils entreprennent des travaux plus ou moins immenses. Puis, l'heure du paiement venue, quelques-uns de ces états s'aperçoivent que leurs agents, par les mains desquels a passé l'argent des prêteurs, l'ont plus, ou moins détourné à leur profit, et ils trouvent, dans cet abus de confiance de leurs propres mandataires, un prétexte valable de ne pas faire honneur à leurs engagements. Une partie de leur dette est répudiée. Les gouvernements européens, dont les sujets ont été victimes de cette doctrine erronée, se sont bornés, jusqu'à présent, à des remontrances amicales, espérant que les états endettés reviendraient à une plus saine interprétation de leurs devoirs. Mais la patience la plus robuste se lasse, et, depuis quelque temps, le bruit se répand que celle du peuple anglais en vient là. Si cette rumeur se réalisait, et que l'Angleterre vint dire à l'état du Mississippi : "Vous avez fait chez moi des emprunts comme état souverain, et vous niez aujourd'hui votre dette. Je dois protection à mes nationaux, vous allez les payer, ou vous allez avoir à faire à mes canons." Que dirait le cabinet de Washington ? Il interviendrait à coup sûr, et répondrait à l'Angleterre : "L'état du Mississippi a bien pouvoir souverain de contracter des dettes, mais vous n'avez pas celui de le contraindre à les payer, nous lui devons protection." C'est à dire nous ne pouvons intervenir pour empêcher nos associés de voler qui bon leur semble, mais nous devons intervenir quand on menace de les faire payer.

N'est-ce pas là une singulière justice distributive, et croit-on qu'un jour n'arrivera pas où quelque guerre européenne rendra indispensable la révision de cette société fédérale de nature insaisissable qui dit au besoin : "Je suis souris, voyez mes pattes, ou je suis oiseau, voyez mes ailes."

Ce grave sujet, écrit dans les conditions inévitables de l'avenir de l'Union, a été abordé, la semaine dernière, dans la chambre des représentants de Washington, par M. J. Quincy Adams, à propos du dédaigneux accueil fait par le comité des voies et moyens au projet de loi qui propose de généraliser toutes les dettes des divers états à l'aide d'une émission de 200,000 dollars de rentes nationales. Partisan de ce projet, qui est destiné à devenir l'une des questions les plus ardentes et les plus importantes des sessions prochaines, M. Adams a déclaré que whigs et locofocoes avaient beau faire, mais que tôt ou tard, il leur faudrait en venir là, à moins qu'ils ne préférassent, comme les répudiateurs du Mississippi, braver une guerre étrangère plutôt que de payer leurs dettes.

"Je suppose, a dit M. Adams, que la Grande-Bretagne ou toute autre nation déclara la guerre à l'état du Mississippi, et envoie des steamers pour brûler la ville de Natchez. Les partisans des droits des états, si exaltés, qui comptent le Mississippi, s'abstiendraient-ils de demander secours au gouvernement général ? Non. Alors l'Union devra prêter main forte à cet état. Elle ne saurait voir aucun état envahi et occupé par l'étranger. Mais toute guerre peut être suivie de revers. Il se pourrait donc que l'Angleterre nous imposât l'obligation de payer les frais de la guerre ; elle n'a pas seulement fait payer sa dette à la Chine, elle lui a fait payer 21,000 dollars de frais de guerre. Les deux cas ne diffèrent en rien l'un de l'autre. Et tel sera le dénouement de cette difficulté, si nous ne relevons pas de leurs dettes le Mississippi et les autres états obérés. Il y a là une question de moralité et d'honneur, et le congrès ainsi que le gouvernement central doivent envisager le sujet sérieusement, et songer enfin à assister les états endettés sans encourir les horreurs d'une guerre désastreuse."

Cette hypothèse de M. Adams a fait sensation dans le congrès parce qu'on le sait bien instruit des choses qui se passent en Angleterre. M. Gwin, représentant du Mississippi, l'a même accusé d'être plus Anglais qu'Américain, et il a rappelé certaine correspondance secrète qui permet de douter, a-t-il dit, si le représentant du Massachusetts n'aimerait pas mieux voir le Mississippi entre les mains de ses amis d'outre-mer, qu'entre les nôtres. Mais patriotique ou non, le raisonnement de M. Adams n'en est pas moins logique. Il n'est à nu le vice du système de république fédérative, système bâtard qui consacre l'indépendance de chacun des confédérés vis-à-vis des autres, et peut engager la responsabilité de tous au profit d'un seul. C'est là un compromis vicieux et dangereux comme toutes les situations mal définies. La responsabilité sans unité est une absurdité sociale, une hérésie politique, dont l'expérience fera surgir les périls et l'impraticabilité. Aussi l'Union américaine, comme tous les édifices qui pèchent par les fondemens, se lézarde-t-elle en sens contraire ; elle est travaillée par deux forces opposées, l'une centripète, l'autre centrifuge. Si celle-là l'emporte, la confédération s'écroulera ou se reprendra en sous-œuvre pour former un seul peuple de forme et de fonds ; si l'influence opposée est victorieuse, le faisceau factice qui existe aujourd'hui se détachera, et au lieu d'un peuple vous en aurez trois ou quatre. Étudiez les partis politiques. Vous en trouverez beaucoup qui travaillent à modifier ce qui est ; vous n'en verrez aucun qui songe à le maintenir.

JEUNES HÉROS.—Dans le dernier désastre éprouvé à Mier par les Teziciens, il y avait dans leurs rangs six jeunes gens dont le plus âgé avait dix-

sept ans, et le plus jeune quatorze. Les journaux du pays racontent que ce dernier fut successivement douze Mexicains qui venaient servir une pièce d'artillerie, dirigée contre la maison où les six gars étaient retranchés. Cette maison ayant enfin été battue en brèche, ses six défenseurs passèrent par les fenêtres dans une maison voisine qu'ils défendirent avec la même intrépidité. Mais deux d'entre eux furent tués au moment où allait se signer la capitulation.

Les malheurs d'un prophète heureux.—Les triomphes que Miller, le prophète de la fin du monde, a remportés à Philadelphie, ont eu un dénouement malheureux. Tandis qu'il prêchait, des plaisans, qui n'avaient pu entrer, brisèrent les vitres du musée chinois et crièrent au feu. Les femmes poussèrent des cris horribles, beaucoup se trouvèrent mal, d'autres croyant que la fin du monde devançait de quelques semaines le terme assigné par Miller, crièrent : "La voilà, la voilà ? Seigneur recevez nous !" Le propriétaire de l'établissement craignant le renouvellement de ces désordres, a mis Miller à la porte. Le prophète cherche un logement.

Un ballon contrebandier.—Une lettre d'Harford raconte sérieusement qu'un nouveau moyen vient d'être imaginé par les contrebandiers anglais pour introduire les marchandises du Canada aux États-Unis. Il ne s'agit de rien moins que d'un ballon monstrueux qui contiendra pour \$60 000 de marchandises de prix. La compagnie qui le fait construire, en ce moment, se propose de lui faire passer la frontière, à l'aide d'une brise favorable, et de tromper ainsi toute la vigilance des douaniers.

LA FEMME BLANCHE DES MARAIS.

C'est dit-on, une noble châtelaine, madame Ermengarde de Malestroit, qui revient visiter de nuit ses anciens domaines, et glisse, sans radeau ni barque, sur les eaux tranquilles des marais de l'Oust.

Elle est grande, belle, majestueuse. Son corps est souple et ondule gracieusement au souffle de la brise. Sa longue chevelure se déploie et l'entoure comme un vaste manteau.

Les soirs d'automne, quand l'air est calme et chaud, on la voit parfois grandir, grandir et toucher du front les étoiles. Si le vent des nuits se lève elle se prend à osciller lentement, comme faisait, en sa vie mortelle, madame Ermengarde, lorsqu'elle dansait le menuet du bon duc François de Bretagne. Puis les plis de sa robe deviennent diaphanes ; la lune perce les longs flots de ses cheveux.

Puis encore si le vent redouble, elle se suspend, tremblante, à son aile, et monte avec lui vers le firmament.

Le lieu où elle se tient d'ordinaire est situé au milieu des marais. Tout près de là, l'Oust et une autre rivière croisent leurs courants, ce qui détermine un tournant fort dangereux en tout temps, et qui devient, lors de la crue des eaux, un véritable gouffre. Le jour, on le voit de loin bouillonner, et lancer vers le ciel une vapeur blanchâtre au teint des couleurs de l'arc-en-ciel.

La nuit on ne voit que la femme blanche.

Aussi certains prétendent-ils que la femme blanche n'est que la vapeur du gouffre de Trémulé, mais ils se trompent grandement s'ils le pensent ;—s'ils le disent, ils font acte téméraire.

Madame Ermengarde, en effet, s'est vengée plus d'une fois cruellement des incrédules, et ceux qui doutent sont prudemment de ne point donner leurs chalands au courant de l'Oust, une fois que l'étoile du Nord s'est levée sur les arbres noirs de la Forêt-Neuve.

CHAPITRE I.—LE CHATEAU DE MALESTROIT.

M. de Rohan s'était fait, en ce temps-là, huguenot, ce qui était grande pitié pour un seigneur de si belle rare.

On était à la deuxième moitié du seizième siècle. M. de Mercœur menait la ligue en Bretagne. Catholiques et gens de la religion se battaient fort rudement sur tous les points où ils se rencontraient.

Il arriva que les gens de M. de Rohan, qui étaient alors à Paris, se laissèrent vaincre par MM. de Guer et de Malestroit, bons gentilshommes et fervents catholiques, qui les chassèrent à la fois de Rohan et du château de Guéméné. Les vaincus traversèrent en fuyant une partie du pays de Vannes, et ne s'arrêtèrent qu'au château de la Roche-Bernard, dont le seigneur tenait pour la réforme.

Le chef des hommes d'armes de Rohan se nommait Guy de Phélan. C'était un dur soldat, ne croyant à Dieu ni au diable, vivant de rapine, et toujours prêt à faire le mal. Il se liga tout d'abord avec le maître de la Roche-Bernard, et leurs troupes réunies mirent à rançon tout le pays des alentours. Ces deux mécréants ne faisaient nulle distinction de gentilhomme à vilain ; ils pillaient les chaumières comme les châteaux, et ce ne fut bientôt, à dix lieues à la ronde, que misère et désolation.

M. de Malestroit, avant de quitter son château pour guerroyer contre les huguenots, avait laissé sa femme, Marguerite de Guer, au soin d'un fidèle serviteur, roturier de naissance, qui avait nom Toussaint Rocher. Toussaint n'avait jamais porté l'épée ni l'arquebuse du combat, mais il était brave et, dans une rencontre, il eut été un dangereux adversaire, car, chasseur de son métier, il maniait également bien l'arbalète et la lourde carabine à rouet.

C'était un homme des marais. Son enfance s'était passée sur les bords de l'Oust, dans un petit manoir de la maison de Malestroit, que son père tenait à fief. Appelé par son seigneur au château où il remplissait l'office

de veuve, depuis plusieurs années, Toussaint n'avait point oublié le passe-temps de sa jeunesse. Il se souvenait de ses compagnons restés simples paysans, et venait souvent visiter sa vieille mère, veuve maintenant, et habitant toujours le petit manoir de Gourla, dont les murailles lézardées se miraient dans les eaux claires du marais.

Cependant MM. de Guer et de Malestroît, poursuivant le cours de leurs succès, s'éloignaient de plus en plus de leurs domaines. Ils traversèrent, toujours vainqueurs, une bonne partie de la Basse-Bretagne, et firent dessein d'aller assiéger Quimper. Une seule pensée venait troubler parfois la joie de leurs triomphes. Tous deux songeaient à la belle Marguerite, qui était la fille unique et chérie de Guer, et qui venait de donner un héritier à la noble maison de Malestroît. Ils songeaient à elle, à son enfant, mais cela ne les empêchait point de mettre chaque jour quelques longues lieues de plus entre eux et le château qui renfermait ce précieux trésor.

Que pouvaient-ils craindre, en effet? Les gens de Rohan avaient été vaincus, et Toussaint Rocher, serviteur fidèle, avait avec lui les dix hommes d'armes de Guer, qui se feraient tous tuer, jusqu'au dernier, pour défendre la fille de leur maître.

Voilà ce que pensaient les deux bons seigneurs. Aussi allaient-ils le cœur léger et l'épée au vent, toujours prêts à combattre les huguenots déconfits, et malgréant contre dame fortune, toutes fois que les hérétiques ne se présentaient pas deux contre un, pour le moins.

Au tems où Marguerite de Guer était demoiselle, nombre de gentils-hommes s'étaient disputé sa main. Parmi les concurrents, se trouvait Guy de Phélan.

On ne peut trop dire s'il aimait Marguerite; mais, à coup sûr, il aimait de passion sincère et fougueuse le beau château de Guer et l'héritage du vieux seigneur.

Repoussé par la jeune fille, qui lui préféra Amaury, seigneur de Malestroît, Phélan conçut une haine mortelle contre les deux époux, et se fit huguenot tout exprès pour combattre son heureux rival.

Vaincu par Amaury sur le champ de bataille, comme il l'avait été autrefois dans les nobles saons de Guer, il sentit redoubler sa rage, et jura de mourir ou de se venger. L'esprit du mal entra d'ordinaire ces serments impies, et fait en sorte que l'une des deux alternatives se réalise tôt ou tard.

Retranché au château de la Roche-Bernard, qui était une forteresse réputée imprenable, Phélan dominait toute cette partie du pays de Vannes, située entre Redon et Floërmel. Après avoir amoné ses gens par le pillage de quelques bourgades, il se mit en route une nuit avec cinquante chevaux, et tenta de surprendre Malestroît.

Vers minuit, la jeune comtesse fut éveillée par le retentissement des masses d'armes, heurtant le chêne épais des portes, et par les cris perçants des sentinelles qui gardaient les remparts.

En un instant, tout fut tumulte et désordre dans le château. La garnison, découragée par sa faiblesse, fit néanmoins face à l'ennemi qui débordait de toutes parts, et chaque homme d'armes, sans espoir de vaincre, mourut à son poste, comme il convenait à des soldats de Guer. Phélan, maître des murailles, se précipita dans la place à la tête de ses gens.

—Veillez aux portes! cria-t-il;—que personne ne puisse quitter le château. Le pillage commencera seulement quand on aura trouvé Madame Marguerite... Dix onces d'or à qui me l'amènera!

Les vainqueurs se dispersèrent en tous sens dans le château. Phélan, lui, fit allumer du feu dans la grande salle, et, s'étendant sur un fauteuil, brodé aux armes de Malestroît, il demanda du vin.

La grande salle était ornée, comme c'était l'habitude, d'une tapisserie de haute-lie, représentant les faits et gestes des anciens héros du nom. En outre, un long cordon de portraits de famille faisait le tour des murailles.

—Elle va venir! pensa Guy de Phélan, qui but son premier verre de vin à petites gorgées.

En remettant le gobelet vide sur la table, il porta son regard sur les raides et fiers visages des vieux sires de Malestroît. Un sourire brutal et satisfait vint épanouir sa lèvre.

—Messeigneurs, s'écria-t-il, vous me souhaiteriez de bon cœur la bienvenue, si vous pouviez parler, n'est-ce pas?... Ha ha! mes nobles hôtes, vous voilà prisonniers d'un bien pauvre gentilhomme, vous qui portez une couronne de comte au-dessus de votre écusson... A votre santé, mes seigneurs!

Il vida d'un seul trait son énorme gobelet et ajouta, en perdant son insolent sourire :

—Mais elle tarde bien à venir!

L'impatience le gagnait. Pour tromper cette impatience, il saisit un flambeau et fit le tour de la salle, s'arrêtant un instant devant chaque portrait pour lui lancer quelque misérable et grossier sarcasme.

Au bout d'une vingtaine de pas, il s'arrêta. Un tremblement fugitif et involontaire agita son bras.

—Ermengarde! murmura-t-il en épelant péniblement le nom inscrit en lettres d'or au-dessous de l'un des portraits.—Celle-ci émit, dit-on une sorcière!

La toile représentait une femme jeune encore et d'une admirable beauté. Ses yeux étaient baissés. Une tristesse profonde tempérait l'austère expression de son visage. C'était une de ces physionomies hautaines et mé-

lancoliques que la croyance bretonne regarde comme un présage de courte vie.

—Sorcière ou non, s'écria Phélan, honteux de sa frayeur passagère, je vide un coup à sa santé.

Il revint vers la table et se versa pleine rasade.

Mais, au moment où il portait le gobelet à ses lèvres, son œil tomba par hasard sur une partie de la tapisserie où était brodé une scène étrange :

Madame Ermengarde,—c'était bien elle, il n'y avait pas moyen de s'y tromper,—se tenait debout à l'arrière d'une barque qui semblait emportée par le courant... Elle souriait et appelait de la main une autre barque pleine d'hommes armés. A l'avant de son esquif, et si près que l'écume blanchissait déjà la proue, un gouffre béant tournoyait.

Phélan se prit encore à trembler, et il trembla plus fort que la première fois, car il crut voir le regard de la comtesse répondre à son regard. Il lui sembla que c'était à lui que s'adressait son geste et qu'elle semblait vouloir l'entraîner dans ce gouffre, vaste et infranchissable tombeau.

—Oui, oui! dit-il, comme s'il eût cherché à se rassurer;—j'ai entendu parler de cela... La sorcière attirera dans l'abîme un brave officier du roi, et sauva ainsi, en mourant, son rebelle de père... Que m'importe?... A ta santé, noble dame!

Phélan ne but pas, et recula jusqu'auprès du foyer. Soit qu'il fût ivre déjà,—soit tout autre motif,—il avait cru voir la tête de la comtesse répondre à son toast par une grave inclination.

Il s'assit, le dos tourné à la terrible tapisserie, et, saisissant le broc, il but à même; demandant au vin du courage. Le vin lui fit en effet oublier Ermengarde, et lui rendit souvenir du véritable but de sa présence au château de Malestroît.

—Marguerite! s'écria-t-il tout à coup. Les misérables l'auront laissée échapper!

Il frappa violemment la table de son poing fermé; les veines de son front se gonflèrent; son œil devint terne et sanglant.

—Pour sa perte, murmura-t-il, il me faudra plus d'une vie.

A ce moment des bruits de pas se firent entendre dans le corridor, et les hommes d'armes entrèrent un à un. Personne n'avait vu la jeune comtesse.

—Qui vais-je pendre, se demanda Guy de Phélan.

Le dernier homme d'armes entra. Il traînait après lui un prisonnier qu'il poussa rudement au milieu de la salle, et qui, ne pouvant soutenir ce choc brutal, s'en alla tomber aux pieds du farouche capitaine.

C'était un jeune garçon à peine sorti de l'enfance. Il portait le costume des paysans de la haute Bretagne, mais sa longue veste et son haut-de-chaussures de toile feutrée dessinaient sa taille délicate avec une apparence de coquetterie. Son visage aux traits réguliers et d'une beauté remarquable disparaissait presque derrière les boucles éparées de ses longs cheveux noirs.

Il se releva, croisa les bras sur sa poitrine, et jeta autour de la chambre un rapide et furtif regard. Tant que dura ce regard, sa physionomie exprima une finesse peu ordinaire. Quand sa paupière se baissa, une apathique et morne indifférence se peignit sur ses traits. Phélan ne prit point garde à tout cela.

—Voilà tout ce que vous avez trouvé? dit-il en s'adressant à ses hommes —mort de ma gorge! ce louveteau sera pendu, mais quelques-uns de vous; lui tiendront compagnie.

Il se fit un craintif et sourd murmure parmi les gens de Rohan. On savait que Guy de Phélan tenait toujours les promesses de ce genre.

—Comment te nommes-tu? reprit le capitaine en secouant rudement le bras du prisonnier.

—Chantepie, répondit ce dernier.

—Chantepie! répéta le capitaine avec un gros rire. Hé bien, Chantepie, mon ami, ou la pie chante, je vais t'envoyer tout à l'heure... qu'on le pendre à un des arbres de l'avenue!

Les soldats accueillirent ce brutal lazzi avec des transports exagérés. Ils étaient bien aises de faire passer la colère du capitaine. Deux hommes d'armes s'avancèrent incontinent pour s'emparer de Chantepie.

—Tout beau, mes maîtres! dit celui-ci; et, se penchant rapidement à l'oreille de Phélan, il ajouta :

—Monseigneur, bien fou le chasseur qui tue son limier au moment de se mettre en quête.

—Que dis-tu? s'écria vivement le capitaine. Saurais-tu où s'est réfugiée la dame de Malestroît?

Chantepie avait repris son apparente indifférence.

—Si je vous la fais trouver, demanda-t-il, que me donnerez-vous?

—Ta grâce.

—Et puis?

—Ce que tu voudras... Plein ton bonnet de nantais d'argent.

L'enfant tendit son bonnet, et le tendit dans tous les sens, comme pour lui donner plus d'ampleur.

—Il faut, dit-il, bien des boisseaux de macres (1) pour faire un écu nantais, et mon bateau commence à faire eau comme un crible.... J'accepte.

(1) Macres fruits aquatiques, de la forme d'un tricorne et de saveur laiteuse, qu'on trouve en abondance dans les marais de l'Oust. Les riverains les font sécher et les mangent cuites à l'eau, comme des châtaignes, dont elles ont à peu près le goût.

—Messire, dit un des soldats à voix basse, je reconnais maintenant ce jeune drôle. C'est Noël Torrec, le pêcheur de macres. Il passe pour le plus rusé matois du pays... Déliez-vous!

—Il suffit, dit le capitaine en se rengorgeant, n'as-tu pas peur que je m'en laisse conter par ce bambin?... Or ça, Noël Torrec ou Chantepie, pourquoi ne me demandes-tu point ce qui t'attend si tu manques à ta promesse?

—Parce que je le sais.

—A la bonne heure! Tu n'as donc pas peur de la mort?

—Monseigneur, une nuit d'hiver, j'ai été pris par la glace au milieu des macres. C'était la mort, une mort plus lente et plus cruelle que celle que peut donner le fer ou la corde... J'offris mon cœur à Dieu et je m'endormis, monseigneur.

—Et qu'arriva-t-il?

—Un vent du sud et le dégel.

Chantepie, à ces mots, souleva le broc avec effort et but une toute petite gorgée d'un air fanfaron.

—Voici un petit gaillard intrépide! murmura Plélan.—Ah ça! qui me répond de toi, puisque tu ne crains pas la mort?

Chantepie montra son bonnet.

—J'aime les écus nantais, dit-il.

—C'est juste... Touche là! le marché est conclu... aboie, basset!

Chantepie regarda le capitaine en dessous, et commença sans se faire prier davantage:

—Malestroït a de grands souterrains que fit construire Madame Ermenegarde,—à ce qu'on dit,—pour cacher Monsieur son père, qui avoit pris les armes contre le roi de France. Ces souterrains ont une issue sur la lande...

—Et c'est par là qu'elle s'est échappée? interrompit Plélan.

—Si elle s'est échappée, reprit le pêcheur de macres. Moi, je crois qu'elle y est encore.

—Vite! s'écria Plélan, qu'on fouille ce souterrain!

Les hommes d'armes interrogèrent Chantepie du regard.

—Vous voulez savoir par où on y pénètre?... Il y a plus d'une porte, et l'une d'elles est plus près de vous que vous ne pensez... Garde à vous, seigneur sergent!

En prononçant ces mots, Chantepie frappa brusquement du talon un des carreaux de la salle, et une trappe à bascule joua, presque sous les pieds du sergent, qui se recula épouvanté!

—Il y a quelque chose de diabolique là dessous, murmura ce dernier.

—En marche! commanda impérieusement Guy de Plélan, et qu'on me la ramène morte ou vive!

—Attendez, mes maîtres, attendez, dit Chantepie. Si vous ne la trouvez point dans le souterrain, montez à cheval et galopez sur le chemin de Pontivy.... Son père est guerrier au pays de Cornouailles, ajouta-t-il d'un air d'intelligence, en s'adressant à Guy de Plélan;—elle aura voulu le rejoindre.

Plélan lui donna une petite tape sur la joue, et sourit bénignement.

—Faites tout ce qu'il a dit, vous autres, s'écria-t-il. Ce bambin a de l'esprit comme cent,—c'est à-dire une fois plus d'esprit que vous tous ensemble.

—Hélas! monseigneur, murmura Chantepie, que vous ai-je fait pour que vous m'estimiez si bas!

Les hommes d'armes firent la grimace, mais Plélan éclata de rire. Une minute après, la trappe retombait sur le dernier soldat, descendu dans le souterrain. Il ne resta dans la salle que deux sentinelles, le capitaine et Noël Torrec, dit Chantepie.

Pendant que cela se passait, deux chevaux, courant à toute bride, tournaient le dos à la route de Pontivy et allaient à travers champs, dans la direction des marais de l'Oust.

Sur l'un de ces chevaux était Toussaint Roche, qui portait dans ses bras l'héritier de Malestroït. Sur l'autre s'asseyait la belle marquise de Guer.

Toussaint était à son poste au moment où les huguenots avaient attaqué le château: il veillait; mais que peuvent la vigilance et le courage contre le nombre?—Marguerite et son fils n'avaient plus que lui pour protecteur.

Aussi, tandis que les derniers soldats de Guer tenaient encore aux murailles, Toussaint, aidé de Noël Torrec, jeune orphelin qu'il aimait comme un fils, avait sellé précipitamment deux chevaux et pris la fuite, par une issue secrète avec la femme et le fils de son maître.

—Monte en croupe derrière moi, avait-il dit à Noël.

—Non pas, répondit l'enfant; le cheval à dix lieues à faire. Les voilà qui entrent, d'ailleurs. Dans un instant, peut-être, vous allez être poursuivis,—et il ne faut pas que cela soit, mon père Toussaint.... Hop!

Frappant les deux chevaux d'une housine qu'il tenait à la main, il les poussa dehors et referma la poterne.

—Noël! malheureux enfant! cria Toussaint qui voulait revenir sur ses pas.

Mais les cris des vainqueurs remplirent à ce moment le château, et Marguerite, éperdue, prononça le nom de son fils.

—Dieu aura pitié de lui, se dit Toussaint, et je me dois avant tout au fil de mon maître.

En même temps, il piça des deux, entraînant la comtesse à sa suite.

La suite au prochain numéro.

POST-SCRIPTUM.

ARRIVÉE DE L'ACADIA.

SIR CHARLES METCALF NOMMÉ GOUVERNEUR DU CANADA.

Voici la nomination officielle: A la cour de Windsor, le 1er février 1843, présent, Sa Très-Excellente Majesté la Reine en Conseil.

Il a plu à Sa Majesté de nommer le très-honorable Sir Charles Théophilus Metcalf, bart. et G. C. B., pour être capitaine-général et gouverneur-en-chef des provinces du Canada, Nouveau-Brunswick et Nova-Scotia, et l'île du Prince Édward, et gouverneur-général de toutes les provinces du continent de l'Amérique du Nord et de l'île du Prince-Édward, et il prêta aujourd'hui le serment que prêtent les gouverneurs des possessions de Sa Majesté.

Le nouveau gouverneur doit s'embarquer sur le steamer du 4 du mois prochain, et sera ici sans doute à la fin de mars.

L'*European Times* dit en parlant de notre nouveau gouverneur sir C. Metcalf: cette nomination est un excellent choix, le nouveau gouverneur est un homme d'une grande décision et de beaucoup de force de caractère. Il a rempli diverses situations de responsabilité dans les Indes et ailleurs, et il sera une personne très qualifiée pour mettre à effet les vues éclairées et étendues, que son prédécesseur a eu le courage d'introduire. On dit en passant, que tandis que sir Robert Peel appuyait dans le cabinet les vues et la conduite de Sir Charles Bagot, lord Stanley, le ministre des colonies, opposait ces mesures, comme étant destructives et dangereuses. C'est une singulière anomalie, ajoute le journal précité, que les Tories en soient rendus à adopter sinon à aller plus loin que l'esprit du fameux rapport du feu lord Durham.

Le parlement impérial a été ouvert le 2 du courant par une commission, et en cette occasion le discours du trône a été lu par le lord chancelier. Ce discours n'offre rien de bien important pour nos lecteurs; il passe en revue les différents événements qui peuvent intéresser le royaume-uni, les revenus publics, la détresse et les assemblées tumultueuses qui sont survenues en Angleterre; il donne aussi l'espérance que la paix se maintiendra avec toutes les puissances d'Europe, et les Etats-Unis. Il n'y est pas fait mention du Canada.

M. Reubuck donna avis qu'il fera motion prochainement qu'une adresse soit faite à Sa Majesté, la priant d'accorder un pardon qui s'étendra à toutes les personnes du Haut et du Bas-Canada qui ont été déportées pour délits politiques.

Louis Philippe a ouvert les chambres, le 9 du mois dernier, par un discours très pacifique.

Les troubles survenus récemment en Espagne et l'occupation des îles Marquises y sont mentionnés.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

LES personnes qui voudraient entreprendre la réparation de L'ÉGLISE DE ST. PHILIPPE, sont priées de faire des propositions à M. le Curé de cette Paroisse, auquel il devront en même temps présenter les garanties exigées en semblable circonstance.

M. les Éditeurs des journaux français de cette ville sont priés de reproduire *gratis* cette annonce pendant un mois.

Montréal, 24 février 1843.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien recommandé sous le double rapport de la capacité et de la moralité trouverait de l'encouragement à St. Valentin: celui qui saurait les deux langues française et anglaise serait préféré. S'adresser à M. Beauregard, curé de St. Valentin, *via* Isle-aux-Noix.

AVIS.

UNE INSTITUTRICE capable et bien recommandée trouverait de l'encouragement dans la paroisse de RICAUD. S'adresser à M. le Curé de ce lieu.

LIVRES NOUVEAUX.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de LIVRES DE RELIGION, DRÎOTS, MÉDECINE, LITTÉRATURE, &c &c &c.

AUSSI,

IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c. &c. &c.

Il se charge à l'ordinaire de préparer des REGISTRES de Paroisse de 12 à 400 feuillets.

E. R. FABRE.

Montréal, 18 Nov., 1842.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½ d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE. PIRE DE L'ÉVÊCHÉ.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET,

Une erreur typographique s'est glissée dans notre dernier Bulletin. A l'article de la question de l'Orégon, au lieu de *Congrès lisez Sénat, et vice versa.*